ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 101310

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). En effet, l'ANLCI, groupement d'intérêt public, a exploité les données recueillies par l'INSEE dans le cadre de l'enquête Information vie quotidienne 2004-2005 afin de répondre à des questions restées jusqu'ici sans réponse. Ainsi cette enquête révèle que 9 % de la population âgée de dix-huit à soixante-cinq ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme, plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ayant plus de quarante-cinq ans. Ces résultats indiquent aussi que la moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées, l'autre moitié vivant dans des zones urbaines. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures sont prises dans notre pays afin de lutter contre l'illettrisme.

Données clés

Auteur : M. Claude Birraux
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101310
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7946